

"L'AUTRICHIENNE"



C'est le titre d'un film de Pierre Granier-Deferre (1989), avec l'actrice allemande Ute Lemper dans le rôle de Marie-Antoinette, face à quelques bons acteurs français (disponible en DVD). Et l'on comprend pourquoi il a fait si peu de bruit à sa sortie : l'étouffoir républicain remplit toujours aussi bien son office...

Il faut recommander ce pur chef d'œuvre d'exactitude, de sobriété, et même de beauté. L'actrice prête à la dernière Reine de France son très léger (et agréable) accent germanique. Elle joue à la perfection. Accessoirement, elle est très bien photographiée : fagotée, blafarde et sans maquillage dans l'action glauque du film (son jugement et sa captivité), merveilleusement élégante et jolie dans les quelques « *flash back* » ensoleillés de sa vie passée. Alain Decaux et Jacques Castellet ont basé leur scénario sur les minutes du procès, et il est visible que comme le réalisateur, ils sont tombés amoureux de Marie-Antoinette Joseph Jeanne de Lorraine... y compris lorsqu'ils nous montrent en passant, mais sans fausse pudeur, qu'elle perd du sang, faute de l'hygiène la plus élémentaire (ainsi, les rats courent dans sa cellule parce que des pluies continues ont fait déborder la Seine...).

On est saisi de respect devant la noblesse, la dignité, le courage et l'équanimité de cette femme seule contre tous et inculpée des pires forfaits, y compris d'avoir eu des relations incestueuses avec son fils, parce qu'il faut bien « charger la barque » en raison de la vacuité du dossier d'accusation ! On est révolté, écœuré par la dureté satanique, la mauvaise foi, la bassesse, la haine crachée, hurlée ou susurrée de ses ennemis : Fouquier-Tinville, doucereux et insinuant juste avant de frapper, le président du tribunal, brute tonitruante à l'occasion, les faux témoins, les harengères et les tricoteuses glapissantes qui assistent au procès (ou qui, détenues de droit commun, injurient la Reine jusque dans sa prison) ; bref, le sous-bestaire révolutionnaire y passe au grand complet :

le cobra, le phacochère, les hyènes, les chacals... sans oublier les dindons : ces agents de la République coiffés de chapeaux grotesquement empanachés. Toute cette boursofflure immonde et imbécile qui a — paraît-il — fondé la France !...

Le ridicule d'une telle parodie de justice atteint son paroxysme avec l'arrestation en pleine audience des deux avocats de Marie-Antoinette, devenus suspects aux yeux de la « vertu » révolutionnaire parce qu'ils ont trop bien mis en lumière, et avec trop de fougue, trop de foi, le manque total de preuves contre l'accusée. Ainsi, on voit ce régime infect piétiner lui-même ses « convictions » libertaires, sans doute sous l'inspiration du célèbre mot d'ordre « *Pas de liberté pour les ennemis de la liberté !* »... Preuve accessoire que la plaidoirie des avocats gênait bel et bien : juste après le procès, et avant même l'« exécution », les deux intéressés ont été libérés, alors que si l'on avait eu quoi que ce soit d'un tout petit peu tangible à leur reprocher, ils auraient eu droit, eux aussi, au « coupe-cigare national » ! Le jeune officier qui gardait Marie-Antoinette la nuit dans sa cellule a eu moins de chance, car une compassion « contre-révolutionnaire », donc répréhensible l'avait poussé à apporter à l'accusée un verre d'eau en pleine audience parce qu'elle était saisie d'une toux tenace, sans doute due à ses conditions de détention : « *Pas d'humanité pour les ennemis de l'humanité !* »...

On ressort de ce film avec encore plus de mépris et d'exécration (si c'est possible) pour la Révolution dite Française et ses chantres passés ou actuels, notamment pour ceux du Bicentenaire... Aucune malédiction n'est assez cruelle pour châtier un pays qui s'est laissé aller à de telles ignominies, à une telle barbarie sous couleur de « vertu » ET

QUI EN EST FIER AUJOURD'HUI ENCORE ! On se prend à abominer passionnément la République, régime usurpateur né dans le mensonge, le sang et l'excrément, sous-produit du suicide de la France, et l'on souhaite assister le plus tôt possible aux rôles ultimes de l'abominable gueuse qui étrangle et déshonore notre patrie depuis plus de deux cents ans.



Marie-Antoinette en 1783 par Elisabeth Vigée Le Brun.

Peu avant d'être conduite à l'échafaud, Marie-Antoinette a écrit à sa sainte belle-sœur, Élisabeth de France, des lignes d'une bouleversante élévation spirituelle et morale ; elle suivait en cela l'exemple de Louis XVI qui — dans sa dernière lettre — pardonnait à ses juges, l'un des signes du martyre. Et l'on a envie de l'applaudir en la voyant congédier le prêtre jureur, donc faussement prêtre, qui a l'affront de venir lui proposer une confession en présence du soudard ayant reçu l'ordre de ne plus la quitter des yeux jusqu'à la guillotine !...

La Reine de France a eu un procès digne — dans l’abjection — de celui fait à Notre Seigneur et à sainte Jeanne d’Arc. Étant donné l’évidente valeur de rachat des humiliations injustes comme des souffrances physiques et morales imméritées qu’elle a endurées à la fin de sa jeune vie (trente-huit ans), on est en droit d’espérer qu’elle n’est pas restée longtemps en purgatoire, si tant est qu’elle ait dû y faire un séjour. Certes, le grand péché de sa vie aura été d’être futile, coquette, insouciant, voire dépensière, mais elle aura eu bien plus de temps pour s’en repentir que le bon larron sur sa croix n’en a eu pour regretter ses crimes avant de trouver grâce aux yeux du Sauveur.

François Thouvenin